

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**

Séance du 14 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYES, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD, Jean-Paul NICOLAS (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent excusé : Daniel FAVIER, Denis THOUMY, Roland LONJON.

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**17 Titulaires****3 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

07 Juin 2022

**Délibération n°
2022.06.17****DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, cette instance est composée par le Président de cet établissement et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat.

En conséquence, la composition de la commission d'appel d'offres sera identique à celle prévue pour une commune de plus de 3 500 habitants et plus.

Elle sera de ce fait constituée par :

- le Président du SYMPTTOM : Président de la commission d'appel d'offres
- cinq membres du Comité Syndical, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant la nécessité de constituer, dès à présent, la Commission d'Appel d'Offres qui sera plus généralement appelée à intervenir dans le cadre de l'activité du syndicat.

Cinq candidatures se sont proposées

- en qualité de délégués titulaires :

- M. Frédéric GIRODET
- M. Jean-Michel EYRAUD
- M. Frédéric GIMBERT
- M. Gilles KACZMAREC
- M. Jean-Pierre SABATIER

- en qualité de délégués suppléants :

- M. Laurent BERNARD
- M. Laurent MIRMAND
- M. Michel JOUBERT
- M. Denis THOUMY
- M. Eric DUBOUCHET

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité en qualité de membres de la commission d'Appel d'Offre en sus de Monsieur le Président l'ensemble de candidats.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

S. YEAPTELOM
17, Rue du Général de Chabron
BP 20020
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET